



3^{ème} Séminaire Emploi Formation

Accompagner la création d'entreprises et l'activité économique

Animation : Frédéric Steinberg

Boulouris 11 et 12 oct 2012

- **M. Frédéric STEINBERG,**
Chef du bureau de l'emploi et des formations, MSJEPVA
- **Mme Véronique SIAU,**
Consultante, SED
- **M Christian DETRANCHANT,**
Vice-président, LRSET
- **Vanessa ARGELLIES,**
Responsable Création d'activité, LRSET
- **M Michaël ROUX,**
Conseiller d'animation sportive, DRJSCS Auvergne

GUIDE PRATIQUE

ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'ENTREPRISE



Étape 1 • Le candidat a une idée de création

Étape 2 • Le candidat mûrit son projet de création

Étape 3 • Le créateur décide de se lancer

Sports • Sports et loisirs de nature • Pratiques culturelles

La création d'entreprises dans ces secteurs, un sujet qui s'impose

- Une offre structurée
- Une progression constante, malgré la crise
 - ✓ Dépense sportive en France (2009) : 35 milliards d'euros et + **0,6% par rapport à 2008**
 - ✓ **PIB : 1,5 %** en France pour les activités culturelles et de loisirs (Etats-Unis : 0,3%)
 - ✓ Dépense de consommation des ménages pour ces activités : **9,1% en 2009**
- Un impact croissant en termes d'emplois
 - ✓ **219 000 emplois dans le sport + 3,9 % en 2009** par rapport à 2008
- La progression du nombre d'entreprises créées (activités culturelles et de loisirs)
 - ✓ + **200 % de créations d'entreprise** (Octobre 2008 à janvier 2010)
- Un secteur marchand et l'économie sociale et solidaire

Les préoccupations prioritaires pour le ministère...

- Permettre le soutien de la création d'entreprises
- Consolider les parcours de création
- Conforter les trajectoires professionnelles

...et développer des réponses les plus efficaces

La création d'entreprises reste un sujet difficile à aborder...

- De la terminologie qui a encore du mal à s'imposer, malgré des évolutions notables
- Des diplômés parfois insuffisamment armés, malgré des changements repérables
- Une maîtrise encore « peu partagée » de l'économie du sport
- Une concurrence forte institutionnelle et privée sur le « marché » de l'accompagnement

...mais un sujet qui s'impose

Des points clés ont structuré la démarche...

- Des questionnements propres à la création d'entreprises dans ces secteurs
- Des interrogations de départ sur le rapport création et réseaux d'accompagnement dans ces secteurs

...pour être en mesure de cibler l'essentiel pour progresser

Le guide: un outil qui s'est imposé...

- Des enquêtes nationales (forte dominante entretiens semi-directifs) qui nous ont permis de clarifier les attentes et les idées reçues
- L'analyse de l'existant dans ce domaine (les guides à la création d'entreprise)
- L'analyse des convergences entre le sport, les sports et loisirs de nature et les pratiques culturelles

...au terme d'une démarche d'enquêtes reposant essentiellement sur des entretiens qualitatifs

Des diagnostics convergents...concernant

- les créateurs et leurs projets
- les parcours de création
- l'accueil et le suivi des créateurs
- les dispositifs territoriaux

...qui permettent d'identifier facilement des réponses

La réponse qui s'est imposée : faire évoluer les pratiques de l'accompagnement...

- Parce que sans accompagnement, le créateur se met en difficulté pour réussir dans sa démarche
- Parce que sans accompagnement adapté, le créateur fuit les structures chargées de l'accompagnement
- Parce que sans accompagnement, le financement de la création est fortement remis en cause
- Parce qu'avec un accompagnement, la pérennité de l'entreprise est nettement supérieure

...en apportant de la valeur ajoutée

Une composition avec une articulation du fond et de la forme



- Un format accessible par tous les réseaux

- De l'information pratique organisée clairement et permettant d'accéder à une information plus approfondie

- Des portraits pour illustrer et convaincre

<p>Centre de remise en forme ou de fitness</p> <p>Code NAF2008.rév2 9313Z - 9311Z 9312Z - 8551Z et divers</p> <p><i>Tous droits réservés - Crédit photos Panoramic</i></p>	<p>Spectacle vivant</p> <p>Code NAF2008.rév2 9001Z - 9002Z 9004Z et divers</p> <p><i>Tous droits réservés - Crédit photo © Béranger Morel</i></p>
<p>Centre équestre et autres activités équestres</p> <p>Code NAF2008.rév2 92.7C et divers</p> <p><i>Tous droits réservés - Photothèque sportsdenature.gouv.fr</i></p>	<p>Musiques actuelles, lieux de musique et de répétition</p> <p>Code NAF2008.rév2 9004Z - 9003B 8552Z et divers</p> <p><i>Tous droits réservés - Crédit photo © Frank Boucher</i></p>
<p>Sports et loisirs de nature</p> <p>Code NAF2008.rév2 9311Z - 9319Z 8551Z et divers</p> <p><i>Tous droits réservés - Photothèque sportsdenature.gouv.fr</i></p>	<p>Production audiovisuelle</p> <p>Code NAF2008.rév2 5911A - 5911B 5912Z et divers</p> <p><i>Tous droits réservés - Franck Bouchet - Crédit photos Panoramic</i></p>
<p>Parcours acrobatiques en hauteur</p> <p>Code NAF2008.rév2 9321Z et divers</p> <p><i>Tous droits réservés - Photothèque sportsdenature.gouv.fr</i></p>	



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

DIRECTION DES SPORTS

Conseils et Recommandations

Le candidat et son idée de création
Les points de vigilance
Des pistes pour progresser

Savoirs et Références

Diplômes sportifs et réglementation
Pluriactivité et sport
Culture et intermittence
Innovation, sports et loisirs de nature

Outils et Ressources

Questionner le choix du statut associatif
Construire un itinéraire de formation
Sécuriser un parcours de création
Formaliser une idée de création

Conseils et Recommandations

Le candidat et son projet de création
Les points de vigilance
Des pistes pour progresser

Savoirs et Références

Sport, santé et bien-être
Tourisme et développement durable
Tourisme, loisirs, sport et handicap
Marchés publics, subventions et Dsp

Outils et Ressources

Adapter son projet touristique-sportif au développement durable
Rendre accessible un spectacle vivant aux publics handicapés
Déclarer une activité de formation professionnelle
Réaliser une étude de marché

Conseils et Recommandations

Le créateur et son projet	18
Les points de vigilance	20
Des pistes pour progresser	24

Savoirs et Références

Des statuts à découvrir pour entreprendre	26
Financements : les incontournables	29
La politique européenne 2007-2013, la culture et le sport	34

Les formalités de création	38
----------------------------------	----

Outils et Ressources

Choisir le bon statut pour entreprendre	50
Obtenir un financement européen	56
Mécénat et concours à la création d'entreprise : comment s'y prendre ?	66
Convaincre partenaires et financeurs	76



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

DIRECTION DES SPORTS

Associations et droit communautaire

« Les associations à but non lucratif manifestent régulièrement leur inquiétude sur les conséquences d'un cadre juridique, en bon part d'origine communautaire dont les concepts et la terminologie, parce qu'ils mettent en cause ou transcendent des définitions ou des distinctions traditionnellement établies dans le débat public national, sont parfois perçus comme attentatoires à la spécificité de l'engagement associatif, voire son développement. De fait, un nombre croissant d'activités exercées par les associations entrent dans le champ d'application du droit communautaire, notamment parce qu'elle sont considérées comme étant de nature économique. (...) Cette inquiétude se cristallise sur le recours aux procédures d'appel d'offres. »

Source : Circulaire du 18 janvier 2010 NOR:PRMX1001610C sur leaifrance.aouv.

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Région Languedoc - Roussillon et département de l'Hérault

Le Languedoc-Roussillon affiche une forte dynamique entrepreneuriale qui le positionne au 4ème rang national. Les jeunes entreprises sont cependant fragiles (le taux de pérennisation reste un des plus faibles de France) et elles ont une faible capacité de développement. Face à ce diagnostic, la Région Languedoc-Roussillon a mis en place un schéma ambitieux d'appui à la création, la reprise ou le développement post création. Le département de l'Hérault a également mis en place des actions d'appui à la création d'entreprise par des contrats d'engagement réciproques avec des associations spécialisées dans l'accompagnement à la création d'entreprises pour les bénéficiaires du RSA.

Pour en savoir +

« La subvention publique, le marché public et la délégation de service public / Mode d'emploi », dossier mis en ligne par le ministère des Sports.

- Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, article 6 ;
- Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État ;
- Ordonnance du 23 septembre 1958 : article 31 relatif au contrôle des organismes subventionnés ;
- Loi du 29 janvier 1993 relative à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;
- Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, article 10 ;
- Décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels ;
- Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et procédures d'agrément.

À l'échelon régional et départemental des réseaux ont été impulsés (PFCA 34 et Synersud LR), regroupant acteurs associatifs et institutionnels (CRCI, CCI, DIRRECTE, Collectivités, Association, chambres consulaires etc...).

La filière du sport, et des loisirs sportif de nature est parfaitement intégrée dans ces dispositifs. Profession Sport 34 et LR SET sont les spécialistes reconnus de l'accompagnement à la création d'entreprises. À leur côté, d'autres initiatives d'appui à la professionnalisation comme Kite LR ou SLN 34 soutiennent la filière. Ces initiatives, en organisant le dialogue entre professionnels, chambres consulaires et collectivités, positionnent ces champs d'activité dans la filière de l'entrepreneuriat à part entière.

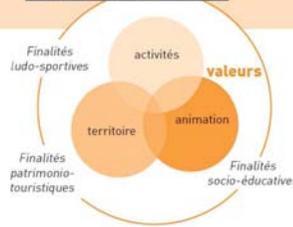
PAROLE D'EXPERT

Les métiers liés à l'acte artistique ont un rapport au temps et à la production des œuvres très différent de celui qui prévaut dans l'économie liée aux objets ou aux services courants. La quantité de travail fournie, la qualité de l'objet produit, sa réception par ses utilisateurs, ces trois constituants de l'économie d'un secteur sont pratiquement déconnectés l'un de l'autre quand l'objet en question est une œuvre d'art. Pire : s'il s'agit d'un spectacle vivant, même une fois l'œuvre produite, il faut retravailler sans cesse pour lui permettre d'être regardée, représentation après représentation. C'est pourquoi le travail, dans les métiers des secteurs de l'art, n'est pas standardisable, substituable, rationalisable au

sens industriel du terme. Sans compter qu'il nécessite souvent des savoir-faire très spécifiques. D'où l'invention du système d'indemnisation des périodes non salariées (chômage) appelé « intermittence du spectacle ». Ce système, qui n'est en aucun cas un statut, offre à une main-d'œuvre très qualifiée un moyen de survie dans notre économie capitaliste post-industrielle qui ignore la valeur des temps non immédiatement productifs. Sans cette main-d'œuvre, le spectacle, secteur indispensable à la vie de toute société humaine, serait condamné à disparaître.

Bertrand KRILL
Trésorier de l'Union fédérale
d'intervention des structures culturelles

Exemple de cadre de définition d'un produit sportif en termes d'enjeux



COMMENT FAIRE ?

...pour adapter les accès et les abords du site

Selon le législateur, il convient de prendre en compte :

- Le repérage et le guidage : signalisation adaptée (visible, lisible et compréhensible), revêtement du cheminement accessible présentant un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement ;
- Les caractéristiques dimensionnelles des cheminements extérieurs : plain-pied, largeurs de passage et de manœuvre pour les personnes circulant en fauteuil roulant ou avec des béquilles ;
- La sécurité d'usage : sol ou revêtement de sol non meuble, non glissant, non réfléchissant, sans obstacles à la roue ; absence de trous ou de fentes au sol ayant un diamètre ou une largeur supérieure à 2 cm, absence d'obstacles à hauteur de visage (en dessous de 2,2 m), marches et volets de marches sécurisées...
- Le stationnement automobile : au minimum 2 % du parc de stationnement doit être adapté (repérage, de plain-pied, de largeur minimale de 3,3 m, système de contrôle d'accès ou de sortie adapté) ;
- Enfin, la présence de points de repos et un espace permettant une dépose minute à proximité de l'entrée de l'établissement sont fortement recommandés.

à SAVOIR

Un avis du Conseil d'État, confirmé par la loi MURCEF, affirme que le caractère administratif d'un service public n'interdit pas à la collectivité d'en confier l'exécution à des personnes privées sous réserve que ces services ne soient pas par leur nature ou la volonté du législateur au nombre de ceux qui ne peuvent être assurés que par la collectivité publique.

OÙ TROUVER L'INFO ?

- **Association ATR**
(Agir pour le tourisme responsable), association créée en 2004 par 11 voyagistes français
- **UNAT** et son réseau ATES : 20 associations unies pour un tourisme solidaire
@ www.tourismesolidaire.org

- **AFE**
@ www.ecotourisme.info

- **Les lauréats des trophées du tourisme responsable**

- **APS, Association professionnelle de solidarité du tourisme**
L'APS fédère 3 000 agences de voyages en France et gère un fonds de solidarité pour rembourser les clients en cas de défaillance de leur agence (organisme de garantie collective). Elle a mis en place de nombreuses actions et dispositifs en faveur des nouveaux entrepreneurs du tourisme. Elle diffuse plusieurs guides techniques pratiques
15, avenue Carnot - 75017 Paris
☎ 01 44 09 25 35
@ www.tourisme-aps.com

- **Sous-direction du tourisme**

23, place de Catalogne
75014 Paris
☎ 01 70 39 93 00
@ www.tourisme.gouv.fr

Voir particulièrement la rubrique dossiers sectoriels mis à jour chaque année (cf. « données publi-

FOCUS

...sur la propriété littéraire et artistique, ou droit d'auteur

Elle recouvre :

- Le droit d'auteur proprement dit, en vertu duquel un droit exclusif est accordé aux auteurs d'œuvres de l'esprit originales ;
- Le droit des producteurs de bases de données, en vertu duquel celui qui prend l'initiative et le risque des investissements liés à une base de données bénéficie du droit d'autoriser et d'interdire certains actes sur sa base ;
- Les droits voisins, qui incluent le droit des artistes-interprètes et le droit des producteurs de phonogrammes, vidéogrammes et entreprises audiovisuelles.

Source : www.industrie.gouv.fr



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

DIRECTION DES SPORTS

Trajectoire SPORT NATURE

Trajectoire SPORT



Vendetta MATHEA



Laurent



Thierry



Delphine PILLE

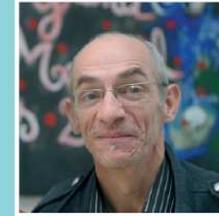


Trajectoire CULTURE

ARTISTE ET PATRON...
POUR ÊTRE CITOYEN DU MONDE



Hugues ROCHE



Francis



La Manufacture

ENTRE OMBRE ET LUMIÈRE...
LA TRANSMISSION ET LE LIBRE ARBITRE
EN HÉRITAGE

Esprit Parapente

POUR VIVRE COMME ELLE L'A CHOISI...
TOUT EN GARDANT LES PIEDS SUR TERRE



Vincent FAUGERAUX



Clément NEMERY



Héniamin



ENTREPRENDRE ET LA MONTAGNE,
DEUX PASSIONS POUR UNE VIE PLEINE
DE REBONDISSEMENTS... À DEUX

UNE CAPACITÉ À SURMONTER
LES ÉPREUVES... À TOUTE ÉPREUVE



Hakim HOUJISSI



Christel COCHIN



Gérard GOUPIL



Mona

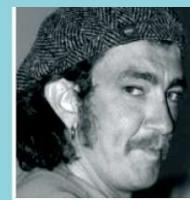


MurMur
LA LIBERTÉ, LE BUSINESS
ET LES COPAINS... D'ABORD

UN PÈRE, DEUX MAIRES ET...
PRÈS DE 90 KG DE PERSÉVÉRANCE
DE L'ÉNERGIE À REVENDRE... ET UNE ENVIE
D'ENTREPRENDRE HORS DU COMMUN



Quentin SIMON



Frédéric



Pierre



Les Bateliers du Viaduc

Et la suite de la démarche : s'appuyer sur le guide...

1 : ... pour conforter l'enjeu de la mise en place d'accompagnements

- Le guide permet de communiquer sur l'importance de ces secteurs
- et vient en soutien des démarches territoriales : Montpellier LR, Clermont-Ferrand Auvergne

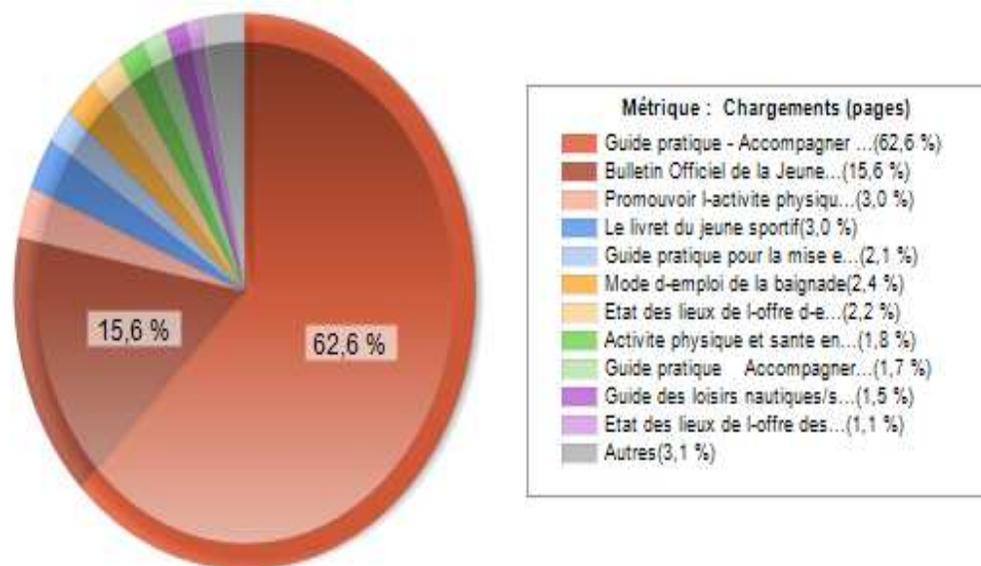
2 : ...pour améliorer les pratiques de l'accompagnement

- Il permet de communiquer pour sensibiliser les réseaux et les opérateurs de terrain à une meilleure prise en compte de ces créateurs, de l'accueil au financement
- Il a permis de susciter à l'échelle des territoires, des démarches pilotes: Marseille, Millau Grands Causses

3 : ...pour faire bouger les contenus de formation

- Le guide permet de mobiliser et former des formateurs qui interviennent dans les CREPS
- Il alimente l'ingénierie de la formation pour une meilleure prise en compte des fondamentaux de la création d'entreprise dans 3 domaines clés: les nouveaux marchés, les statuts de l'entreprise, le poids économique du sport

Rapport d'audience Internet (mars/octobre 2012) 10 000 téléchargements 5800 visiteurs





MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

Avec le soutien de



Accompagner la Création d'Entreprise : les réseaux d'accompagnement ont leur guide de référence dans les secteurs du sport, des loisirs de nature, et des pratiques culturelles.

Le ministère des Sports, avec le ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et de la Vie associative éditent un tout nouveau guide
dédié à l'accompagnement à la création d'entreprise.

Une version électronique du guide est en libre accès sur :

www.sports.gouv.fr

www.jeunes.gouv.fr

www.associations.gouv.fr



3^{ème} Séminaire Emploi Formation

[et si on regardait sa version dématérialisée !](#)

Boulouris 11 et 12 oct 2012